

Par quoi remplacez-vous la prison ? 15

Soumis par Administrator
05-08-2009

« Il est extrêmement rare que l'on recoure à la voie judiciaire, et plus encore que le système entre en action, dans les secteurs qui représentent un grand poids économique dans la vie de la nation. Les importants problèmes douaniers, financiers, fiscaux, écologiques, qui surgissent dans le monde des affaires, se résolvent couramment par les voies de la négociation, de la transaction et de l'arbitrage, avec l'assentiment, et parfois sur la proposition des Administrations publiques intéressées. (1) Les accidents du travail sont classés en principe, au moins en France, comme des problèmes civils, que règle la Sécurité sociale. Les problèmes relatifs aux contrats et aux conditions de travail figurent également parmi les problèmes dits « civils »… En quoi les problèmes traités « au civil » se distinguent-ils des problèmes traités « au pénal » ? L'esprit juridique s'ingénie à justifier les classifications du droit positif. Mais aucun critère ne résiste à l'observation des faits. » (1) Louk Hulsman ajoute quelques lignes plus loin qu'il s'en produit à peu près 3000 par an et plus de 300 000 incapacités permanentes de travail. (Louk Hulsman, in Punir mon beau souci, Revue de l'Université de Bruxelles, 1984, p. 307)